

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE**

Séance ordinaire du 16 juillet 2014

Nombre de membres en exercice : 19

Membres présents : 16

Nombre de voix : 19

L'an deux mille quatorze le seize juillet, à vingt heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Pierre HEINE, maire.

Étaient présents : Pierre HEINE, Didier BRANZI, Carole BOLLARO, Bernard WEITTEN, Sylvain PRATI, Dominique HALLÉ, Liliane MATHIS, Martine GINDT, Messaade VAISSIÈRE, Sandrine BRENYK, Rodrigue LAGLASSE, Cathy TONUS, Sandrine BIRARDI, David LEDENYI, Eric MARCHA, Céline ROBERT.

Absents excusés : Dominique LEBRUN qui a donné procuration à Pierre HEINE, Bernard HEINE qui a donné procuration à Didier BRANZI, Bernard PERRIN qui a donné procuration à Sylvain PRATI.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Carole BOLLARO est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

POINT 1

Maison de Santé Pluridisciplinaire : attribution de marché lot N°01 (Démolition).

Le maire informe le conseil de la réunion de la commission d'appel d'offre du lundi 7 juillet 2014 et procède à la lecture de l'analyse des offres du lot N°01 (Démolition).

Il précise que la Commission d'Appels d'Offres, réunie le lundi 07 juillet, propose au conseil municipal de valider l'analyse effectuée par le bureau d'étude Techné.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer le marché N°01 (Démolition) à la Société HOLLINGER Démolition de PONT-à-MOUSSON pour un montant de quarante-neuf mille quatre cent treize euros et soixante cents (49 413,60 €) TTC.

Il autorise le maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de ce marché.

POINT 2

Maison de Santé Pluridisciplinaire : plan de financement prévisionnel.

Le maire expose que la commune a obtenu une réponse positive suite à une demande de subventionnement de la MSP par le FNADT.

Il convient donc de modifier le plan de financement prévisionnel de la structure de santé comme suit :

TOTAL DES DEPENSES	1 642 708,00 €
SUBVENTIONS CONSEIL GENERAL 57	
Projet PHARE / PACTE II	76 680,00 €
Subvention complémentaire CG	20 000,00 €
Abonnement Départemental	120 000,00 €
TOTAL CONSEIL GENERAL	216 680,00 €
SUBVENTION CONSEIL REGIONAL	50 000,00 €
AUTRES SUBVENTIONS	
DETR	325 125,00 €
FNADT volet territorial	138 700,00 €
(subvention européenne si éligibilité – FEADER)	(0,00 €)
TOTAL AUTRES SUBVENTIONS	463 825,00 €
Communauté de Communes de l'ARC MOSELLAN	60 000,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS SOLICITEES	790 505,00 €
SOLDE A FINANCER	852 203,00 €
AUTOFINANCEMENT PAR LA COMMUNE	852 203,00 €

TOTAL DES RECETTES **1 642 708,00 €**

La commune s'engage à compléter le financement si une subvention n'étaient pas attribuée.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce financement.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE**

POINT 3

Subvention à l'Amicale des Sapeurs Pompiers.

Le maire explique que le montant de la demande de subvention attribuée à l'Amicale des Sapeurs pompiers n'était pas en sa possession lors du conseil du 18 juin dernier.

Il propose au conseil municipal d'accorder à l'Amicale une subvention de deux mille sept cent soixante-neuf euros et 70 cents (2 769,70 €).

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du maire.

POINT 4

Cautionnement emprunt LOGIEST (complète le point 8 du 05 juin 2014).

Le maire expose que LOGIEST souhaite le cautionnement d'un prêt bancaire destiné au financement des 6 maisons supplémentaires implantées sur la zone communautaire. Lors du conseil du 05 juin dernier, le conseil municipal a accepté de cautionner cet emprunt à hauteur de 25 % du montant total, **sous réserve** que le Conseil Général et la commune de Distroff cautionnent également cette opération à hauteur respective de 50 % et 25 %.

Les éléments fournis par LOGIEST font apparaître un cautionnement de 50 % par le Conseil Général de la Moselle et de 33,33 % par la commune de DISTROFF. La part attribuée à la commune de METZERVISSE s'élève donc à 16,67 %.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le contrat de prêt signé entre Logiest et la Caisse des dépôts et consignations,

Vu le cautionnement apporté par le Conseil Général de la Moselle et par la commune de Distroff, le conseil municipal accorde, à l'unanimité, sa garantie à hauteur de 16,67 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 458 009 € souscrit par Logiest auprès de la Caisse des dépôts et consignations destiné à financer la construction de 6 logements sur la zone communautaire de Metzervisse-Distroff, boucle Bernard Hinault.

Ce prêt est constitué de deux lignes :

- Prêt PLUS (345 284 €) sur 40 ans ; taux du livret A+ 0,60 %.
- Prêt PLUS Foncier (112 725 €) sur 50 ans ; taux dulivret A + 0,60 %.

La garantie est accordée sur la durée totale du contrat et jusqu'au complet remboursement.

Le conseil s'engage à libérer, ne cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges.